



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 93180

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur l'application de l'article 12 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009. Cet article prévoyait qu'un rapport devait être remis dans les six mois après la promulgation de la loi, par le CSA, sur la réception numérique dans les zones de montagne. À ce jour, ce rapport n'est toujours pas rendu. Il souhaite donc connaître la date à laquelle ce rapport sera rendu aux parlementaires, conformément à l'article 12 de la loi n° 2009-1572.

Texte de la réponse

Le 16 février 2011, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a remis au Parlement le rapport que la loi l'avait chargé d'établir sur la réception numérique dans les zones de montagne. Il est disponible sur le site du CSA à l'adresse suivante http://www.csa.fr/actualite/communiques/communiques_detail.php?id=132789.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93180

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12409

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2706